

## **EPISODE 24** L'obstruction bien faite ne constitue pas un délit

### **Le, ou la, journaliste Jo :**

- Vous êtes un fonctionnaire territorial. La loi électorale vous impose la réserve dans la campagne municipale, l'impartialité vis à vis du bilan comme des programmes et l'équité en cas de mise à disposition de commodités communales. Etes-vous bien certain de respecter tous ces points ?

### **L'interviewé ou interviewée In :**

- Vous continuez de vous acharner contre moi ! Je ne fais qu'exécuter les ordres de Madame la Maire à laquelle je dois obéir par le lien de subordination de mon contrat de salarié communal.

**Jo :** - Ce n'est donc pas vous qui faites obstruction à la communication des documents dont vous refusez la communication ?

**In :** - C'est exact ! Je ne refuse que ce dont je reçois l'ordre de le refuser.

**Jo :** - Et si vous ne recevez pas cet ordre ?

**In :** - J'attends de recevoir l'ordre de refuser, et, en attendant, je refuse.

**Jo :** - Et si vous receviez par la suite l'ordre de communiquer un document que vous aviez refusé ?

**In :** - J'attendrai que la demande soit renouvelée car personne ne pense à le faire.

**Jo :** - J'ai entendu dire que vous aviez à plusieurs reprises refusé à trois personnes différentes des documents pourtant d'accès public. J'ai noté leurs témoignages qui emploient tous le mot de : **obstruction**.

**In :** - Elles n'ont qu'à recourir à la CADA : elle ne répond qu'au bout de 2 mois, quand elle répond et, de toute façon, on n'en tient pas compte puisqu'il n'y a jamais de sanction.

**Jo :** - Est-il possible aux candidats concurrents de la Maire sortante d'avoir un égal accès aux listes électorales ?

**In :** - Théoriquement oui, puisqu'il y a un lien vers le fichier par Internet afin que chacun puisse bien vérifier y être inscrit.

**Jo :** - Et s'il s'agit de prendre connaissance de toute la liste électorale ?

**In :** - Nous commençons toujours par faire semblant de n'avoir compris qu'une demande individuelle de confirmation d'inscription nominative et nous proposons aussitôt de l'imprimer, ce qui désamorce la plupart des demandes pour plus.

**Jo :** - Et si l'on vous demande copie de la liste intégrale ?

**In :** - Nous commençons tout de suite par être étonnés :  
- Vous voyez que vous êtes bien inscrit ! - Que voudriez-vous de plus ? - Vous n'avez pas confiance ?

**Jo :** - Si la personne insiste et vous cite l'article de loi qui vous impose cette communication publique et même une limite pour les frais ?

**In :** - Alors c'est forcément une personne qui s'opposera à notre candidate. Je veux dire, à Madame notre Maire à tous à qui je dois personnellement obéissance.

**Jo :** - Et alors, la loi est la loi, non ?

**In :** - Si vraiment on ne peut pas faire autrement on ne communique qu'une liste nominative sans adresse ni date de naissance afin d'éviter tout envoi de courrier systématiquement ciblé, par exemple : sur les jeunes, les vieux, tel quartier, etc.

**Jo :** - Mais si votre Maire à tous à qui vous devez obéissance en profite, elle, pour faire ces courriers personnalisés et ciblés puisqu'elle détient la liste et ne la communique pas ?

**In :** - Alors là, ça la regarde. Je ne veux rien en savoir sinon je commettrais une faute déontologique et même professionnelle grave.

**Jo :** - Vous ignorez vraiment qu'elle prépare un mailing ciblé vers les jeunes et un autre vers les vieux juste avant le premier tour des élections municipales ?

**In :** - Euh... Disons que s'il y avait du personnel municipal mis à contribution, ce serait ipso facto hors de ses heures de travail et à titre bénévole... Ce qui ne nuirait donc pas à leur carrière... Surtout en cas de réélection de notre Maire à tous à qui je dois obéissance.

**Jo :** - Mais ce serait inéquitable vis-à-vis des listes concurrentes !

**In :** - Euh... Disons que cela ne me regarde pas... Et même que je ne suis destinataire de rien par écrit laissant des traces pouvant servir de preuve.

**Jo :** - Vous savez donc que le mailing vers les jeunes et celui vers les vieux se prépare, tandis qu'il est rendu impossible aux listes concurrentes ?

**In :** - Euh... Non ... Vous me l'apprenez et je vous en remercie.

**Jo :** - Vous allez donc empêcher cette injustice ?

**In :** - Euh... Non ... D'ailleurs c'est trop tard : le premier tour arrive !